

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDECanton de
MOIRANS-EN-MONTAGNECommune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561**Délibération N°
41-2024****Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

Objet de la délibération**Ouverture des crédits
d'investissement 2025****Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L16-12-1 ;

Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37 qui modifie l'article L1612-1 du CGCT

Vu la délibération n° 52-2022 du 11 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant le budget primitif d'investissement 2024 de 122 122,30 € ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'ouvrir des crédits d'investissements 2025 pour les dépenses d'investissements aux articles suivants :

- 2111 : Terrains nus : 1 000,00 €
- Article 204181 : 5 500 €
- Article 2117 : Bois et Forêt : 2 500,00 €
- Article 2128 : Agencement et agencement de terrain : 2 500,00 €
- Article 21318 : Bâtiments publics autres : 2 500,00 €
- Article 21312 : Bâtiments publics scolaires : 2 000,00 €
- Article 21351 : Installation générale, agencement des constructions : 2 500,0 €
- Article 2151 : Réseaux de Voirie : 2 000,00 €
- Article 21538 : Autres réseaux : 1 500,00 €
- Article 2158 : Matériels et outillages : 3 000,00 €
- Article 21828 : Matériel de transport : 2 530,00 €
- Article 21841 : Mobilier scolaire : 1 500,00 €
- Article 21848 : Mobilier autres : 1 500,00 €

Pour un total de 30 530 € qui est inférieur au plafond autorisé de 25% des dépenses d'investissements prévues au budget primitif 2024.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Le secrétaire de séance
Jan VINCENTPour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER